

## Cartes d'accès aux déchèteries

La Communauté d'Agglomération du Val de Fensch a mis en place un système de carte d'accès aux trois déchèteries (Algrange, Florange et Hayange).



Cette carte, réservée exclusivement aux particuliers résidant sur le territoire communal, est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et est exigée par le gardien lors de chaque entrée en déchèterie.

Des formulaires de demandes sont disponibles à la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch, dans les mairies et sur notre site internet [www.agglo-valdefensch.fr](http://www.agglo-valdefensch.fr)

Vous pouvez également venir la retirer dans nos locaux munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

En cas de perte ou de vol de votre carte, n'oubliez pas d'en informer les services de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch afin d'éviter toute utilisation frauduleuse. Une seconde carte vous sera délivrée contre la somme de 5 €.

## Les conteneurs enterrés

Des conteneurs enterrés ont été installés en juillet 2006 sur le secteur BATIGERE à Fameck et LOGIEST à Uckange. Un guide d'utilisation a été distribué aux habitants en partenariat avec les bailleurs et la CLCV.

Au total, 19 conteneurs ordures ménagères, emballages ménagers et verre ont été installés et connaissent un véritable succès.

L'opération est d'ailleurs renouvelée sur le Site de la Paix, Parc de la Rotonde à Knutange où deux nouveaux conteneurs (ordures ménagères et emballages ménagers) sont installés.



## A noter

### Quels sont les emballages que je ne dois pas mettre dans mon bac à couvercle jaune ?

Les déchets ci-dessous ne sont pas recyclables. Ils sont à déposer dans votre bac à ordures ménagères avec les restes alimentaires.



### Dans quel bac dois-je déposer ma bouteille d'huile en plastique ?

Elle est depuis peu acceptée dans votre bac à couvercle jaune, afin d'être recyclée.



### Quand dois-je sortir mes bacs ?

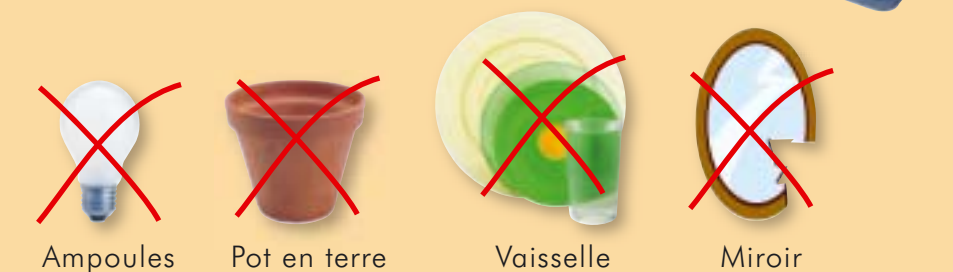
De préférence la veille au soir afin d'éviter tout oubli. Néanmoins, pour les communes d'Algrange, Hayange, Knutange, Neufchef, Nilvange et Ranguieux, vous pouvez sortir vos bacs au plus tard pour 4 heures du matin. Pour Fameck, Florange, Serémange-Erzange et Uckange, les bacs sont à sortir au plus tard pour 6 heures du matin.

### Attention :

Les horaires de passage dans chaque rue n'étant pas fixes, ils peuvent être modifiés à tout moment. Merci de respecter ces consignes.

### Quels sont les emballages en verre que je ne dois pas mettre dans le bac à verre ?

La céramique, la porcelaine, les vitres et miroirs sont à déposer dans votre bac ordures ménagères ou à amener en déchèterie.



Les gros cartons sont à amener en déchèterie.



### Qui dois-je contacter pour la livraison, le changement de mes bacs ou sacs ?

Monsieur WIES au 03 82 86 57 77  
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

juin 2007 - numéro 03

# VAL'tri

Journal d'information sur le tri et le recyclage

Communauté d'Agglomération du Val de Fensch

Algrange - Fameck - Florange - Hayange - Knutange - Neufchef - Nilvange - Ranguieux - Serémange-Erzange - Uckange

## Edito



La Communauté d'Agglomération du Val de Fensch a passé en février 2001 un Contrat Programme de Durée Barème C avec l'organisme Eco-Emballages, afin de permettre d'une part des soutiens financiers à la mise en œuvre de la collecte sélective et, d'autre part, d'apporter des conseils et outils indispensables à l'optimisation de la collecte sélective.

Ce contrat, a été renouvelé le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et porte le nom de Contrat Programme de Durée Barème D.

La poursuite de ce contrat permet une meilleure optimisation des coûts, grâce à une mise en concurrence des filières de recyclage.

En 2006, les habitants trient de mieux en mieux et je vous en félicite. Ainsi vous participez à la baisse du refus de tri (déchets triés qui ne peuvent bénéficier d'aucun recyclage) de 30% à 24%.

Le graphique de la rubrique "caractérisation" vous dresse d'ailleurs un bilan de l'année 2006 sur les matériaux recyclés.

Le contrat de collecte (sur 6 communes) et traitement (sur 10 communes) des déchets ménagers a également été renouvelé le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Cette prestation de service a été attribuée à la société Sita Lorraine selon la procédure des marchés publics. Ce nouveau marché entraîne une hausse des coûts de la gestion globale des déchets de 629 000 €. Afin de compenser cette hausse inévitable, le Conseil de Communauté a décidé d'augmenter la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 5% et de passer de 7,48% à 7,85% pour l'année 2007.

Dans ce nouveau numéro, vous trouverez également un reportage sur la collecte des déchets végétaux (ou déchets verts), les bienfaits du compostage individuel et votre calendrier de mise en place des bennes dans les quartiers.

Bonne lecture et bon tri.

**Michel PARADEIS**

Président de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch

## Caractérisation année 2006

### Définition d'une caractérisation

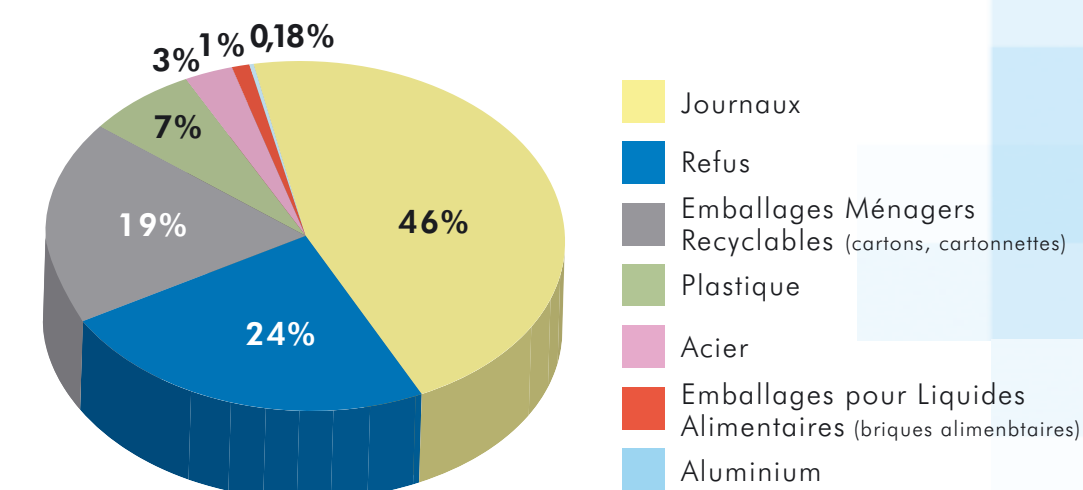
Une caractérisation est un échantillon de déchets prélevé après le vidage du camion au centre de tri. Cette échantillon est déposé dans quatre conteneurs. Un seul conteneur est choisi par tirage au sort. Ensuite un agent de caractérisation trie manuellement ce prélèvement afin d'estimer le refus de tri de la zone concernée.



Avec la signature du nouveau Contrat Programme de Durée Barème D, les caractérisations sont normalisées selon la Norme AFNOR. Cette norme fixe 18 caractérisations par an.

### Caractérisation 2006 portant sur l'ensemble du territoire communal

Pourcentage du poids valorisé en moyenne par an



Ce graphique représente le pourcentage du poids des matériaux valorisés. On constate que les matériaux les plus valorisés sont les journaux-magazines suivis des cartons, cartonnets et des bouteilles et flacons en plastique.

**VAL'TRI n°3** - Journal d'information édité par la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch  
Hôtel de Communauté, 1 rue de Wendel, BP 20176, 57705 HAYANGE CEDEX  
Numéro vert spécial tri 0800 33 67 24 ou 0800 FENSCH (appel gratuit depuis un poste fixe)  
Tél. 03 82 86 81 81 - Fax : 03 82 86 81 82  
courriel : [info@agglo-valdefensch.fr](mailto:info@agglo-valdefensch.fr) - Site internet : [www.agglo-valdefensch.fr](http://www.agglo-valdefensch.fr)

**Directeur de la publication** : Michel Paradeis, Président  
**Responsable de la rédaction** : Jean-Philippe Siebert, Directeur Général des Services - Rédaction : Marylène Cioni, Sabrina Philippe, Angélique Mordenti

**Photographies** : Jean-Claude Tami, Eco-Emballages - **Tirage** : 30 000 ex.  
**Dépôt légal** : à parution - **Création et mise en page** : lotus bleu corporate  
**Impression** : Imprimerie L'HUILIER Florange

**IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ**



ECO EMBALLAGES

# Dossier spécial : les déchets verts

## Le compostage individuel

### Qu'est-ce que c'est ?

Le compostage individuel est un processus de transformation des déchets organiques (déchets de cuisine, déchets verts et de bois) par des champignons microscopiques, vers de terre... en un produit comparable au terreau : le compost.



Le compost est un amendement organique naturel à utiliser directement dans son jardin.

### Pourquoi composter ?

Chaque habitant produit en moyenne 100 kg de déchets organiques par an. Le compostage individuel est un très bon moyen de réduire le volume des ordures ménagères puisqu'il permet de récupérer les déchets verts et épluchures et de les valoriser en produisant un humus, engrais naturel utilisé à des fins horticoles.

### Que peut-on composter ?

**Les déchets du jardin** : fleurs fanées, feuilles mortes, déchets du potager, gazon, tailles de haies.

**Les déchets de cuisine** : les épluchures, les restes de repas (sauf poissons, viandes et os), les coquilles d'œufs, le marc de café et de thé.

**Les autres déchets** : fumiers d'animaux, cendres de bois, sciure et copeaux de bois, papier blanc absorbant (essuie-tout).

**Les règles d'or pour un compostage réussi** : bien mélanger les matières, aérer et veiller à une bonne humidité. Si vous ne pouvez pas faire de compostage chez vous, vous devez amener vos déchets verts en déchèterie ou dans les bennes mises à disposition dans certains quartiers.

### Info composteur

L'opération de vente de composteurs a eu un tel succès que nos stocks sont épuisés. Un réapprovisionnement se fera ultérieurement.

## Les bennes à déchets verts dans les quartiers

Comme chaque année d'avril à octobre, la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch met gratuitement à disposition des habitants des bennes à déchets verts dans les quartiers. Vous pouvez y déposer (sans sac plastique ni emballage d'aucune sorte) vos tontes de pelouses, tailles de haies, branchages et autres déchets végétaux.

12 bennes au total sont déposées chaque vendredi dans les communes puis récupérées le lundi. En 2006, la mise à disposition des bennes à déchets verts sur le territoire a permis de collecter 492 tonnes de végétaux.



### Calendrier des bennes à déchets verts

#### FAMECK

- 1 • Quartier Oury Sud  
• Angle de la rue Ste Catherine et rue de la Rivière  
du 29 juin au 2 juillet  
du 27 au 30 juillet  
du 24 au 27 août  
du 28 sept. au 1<sup>er</sup> octobre  
du 26 au 29 octobre
- 2 • Rue de la croix Munier  
du 13 au 16 juillet  
du 10 au 13 août  
du 14 au 17 septembre  
du 12 au 15 octobre
- 3 • Rue des chênes (parking nouveau cimetière)  
• Rue Albert Bosment  
du 6 au 9 juillet  
du 3 au 6 août  
du 7 au 10 septembre  
du 5 au 8 octobre

#### FLORANGE

- 1 • Rue d'Alsace et rue de la Gare  
• Rue de Verdun, accès usine Sollac  
• Av. de Lorraine (près du cimetière)  
du 20 au 23 juillet  
du 17 au 20 août  
du 21 au 24 septembre  
du 19 au 22 octobre
- 2 • Croisement rue d'Argonne et rue d'Oury  
• Parking rue du Languedoc  
• Parking rue St Pierre

- Rue de Provence (lot. les écrivisses)  
du 6 au 9 juillet  
du 3 au 6 août  
du 7 au 10 septembre  
du 5 au 8 octobre

- 3 • Parking rue des acacias  
• Rue Epona  
du 29 juin au 2 juillet  
du 27 au 30 juillet  
du 17 au 20 août  
du 28 sept. au 1<sup>er</sup> octobre  
du 19 au 22 octobre

#### HAYANGE

- Parking rue Abbé Nicolay
- 1 • Parking rue du cimetière (Marspich)  
• Rue de Veymerange (Konacker)  
du 6 au 9 juillet  
du 3 au 6 août  
du 31 août au 3 septembre  
du 5 au 8 octobre
  - 2 • Cité Bellevue  
• Arrêt de bus rue Lamartine (Marspich)  
• Place du marché, derrière MJC (Konacker)  
du 29 juin au 2 juillet

- Parking Mairie, bvd des Vosges, (St Nicolas en forêt)  
du 27 au 30 juillet  
du 24 au 27 août  
du 28 sept. au 1<sup>er</sup> novembre  
du 26 au 29 octobre

#### KNUTANGE

- Parking cimetière
  - Lotissement Val de Fensch, près du bâtiment "Y"
- 1 du 22 au 25 juin  
du 20 au 23 juillet  
du 17 au 20 août  
du 21 au 24 septembre  
du 26 au 29 octobre

#### NEUFCEHÉ

- 1 • Rue du Conroy  
• Rue Notre Dame des Neiges (ancien bouledrome)  
du 22 au 25 juin  
du 20 au 23 juillet  
du 24 au 27 août  
du 14 au 17 septembre  
du 19 au 22 octobre

- 2 • Poids lourds - RD 57  
• Rue de la Pompe - Distillerie  
du 13 au 16 juillet  
du 10 au 13 août  
du 31 août au 3 septembre  
du 12 au 15 octobre

#### NILVANGE

- Entrée du lotissement, rue Lucien Noirat
  - Parking salle des sports, rue de la Moselle
- 1 du 22 au 25 juin  
du 20 au 23 juillet  
du 24 au 27 août  
du 21 au 24 septembre  
du 26 au 29 octobre

#### SÉRÉMANGE-ERZANGE

- 1 • Parking de la maternelle la Pommerai  
• Place de l'église  
• Parking angle av. Galliane et rue Madelaine  
du 22 au 25 juin  
du 6 au 9 et du 20 au 23 juillet  
du 3 au 6 et du 17 au 20 août  
du 31 août au 3 sept.  
du 14 au 17 septembre  
du 28 sept. au 1<sup>er</sup> octobre  
du 12 au 15 et du 26 au 29 oct.

- 2 • Parking rue des carrières  
• Au bout de la rue de Suzange  
• Angle rue de la Liberté et Ferme Husson  
du 29 juin au 2 juillet  
du 13 au 16 et du 27 au 30 juillet  
du 10 au 13 et du 24 au 27 août  
du 7 au 10 et du 21 au 24 sept.  
du 5 au 8 et du 19 au 22 oct.

#### UCKANGE

- Cité des sports, parking terrain de jeux
  - Cité des roses, terrain de jeux
  - Lot Petite Fontaine, face à la gendarmerie
  - Lot les Chardons, parking entre n°15 et 16
- 1 du 13 au 16 juillet
  - 2 • Rue des vergers, Parking FPA  
du 10 au 13 août
  - 3 • Lot Pont de Pierre, terrain de jeux  
du 14 au 17 septembre  
du 12 au 15 octobre

## Les végétaux des déchèteries

### Le saviez-vous ?

En 2006, c'est près de **2100 tonnes** de déchets verts répartis sur les 3 déchèteries qui ont été collectés.



Il existe 3 déchèteries sur le territoire communautaire :

#### ALGRANGE

##### Zac de la Paix

Elle vous accueille : du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Le dimanche de 9h à 12h. Elle dispose de 1 benne à déchets verts.

#### FLORANGE

##### Zac Sainte Agathe

Elle vous accueille : du lundi au samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h. Le dimanche de 9h à 12h. Elle dispose de 2 bennes à déchets verts.

#### HAYANGE

##### Zac Saint Jacques II

Elle vous accueille : du lundi au samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h. Le dimanche de 9h à 12h. Elle dispose de 2 bennes à déchets verts.

### Les autres déchets acceptés :



Cartons



Papiers



Bouteilles plastique



Pneumatiques (avec et sans jante)



Ferrailles\*



Déchets végétaux



Batterie de voiture\*



Gravats, terre et déchets de bricolage



Huiles de vidange



Verre



Huiles alimentaires



Encombrants

### Déchets ménagers spéciaux\*



Solvants non chlorés et chlorés



Piles



Détergents, produits d'entretien, peintures, vernis, colles, cosmétiques, emballages souillés, radiographies...

## Les déchets verts des mairies

Sur les 10 communes appartenant au territoire communautaire, seules 5 d'entre elles disposent de bennes pour les déchets végétaux issus de l'entretien des espaces verts, à savoir :

- **ALGRANGE** est équipée d'une benne située au stade municipal.
- **FLORANGE** dispose de 2 bennes sur la ZAC des Vieilles Vignes.
- **HAYANGE** dispose de 3 bennes dont 2 pour les ateliers municipaux et une au stade Guy de Wendel.
- **NILVANGE** est équipée d'une benne pour les espaces verts rue Clémenceau.
- **RANGUEVAUX** dispose d'une benne au stade municipal.

Ces bennes destinées à recevoir uniquement des déchets végétaux déposés par les ateliers municipaux, ont permis de collecter environ 754 tonnes pour l'année 2006.

### Que deviennent les déchets verts ?

Les déchets verts collectés sur le territoire communautaire sont transportés par les services de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch jusqu'à la plate-forme de compostage de Metzervisse.

Ils sont alors pesés, retournés et broyés puis transformés en compost selon un procédé 100% naturel.

Une tonne de végétaux permet de produire 230 kg de compost, également appelé amendement organique. Le compost est utilisé comme engrais pour l'agriculture, les cultures maraichères, etc.

On le retrouve également dans les jardins et l'aménagement paysager.

